

LA COOPÉRATION JURIDIQUE (CDCJ, CCJE, CCPE) AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2024

## EN CONVERSATION AVEC...

### ...LA NOUVELLE PRÉSIDENTE DU CCJE

Mme Leonie Reynolds est Présidente du CCJE depuis le 1er janvier 2024.

Alors qu'elle entame son premier mandat, nous l'avons interrogée sur la manière dont elle envisage son nouveau rôle et, plus généralement, les travaux du CCJE.



Mme Leonie Reynolds, Juge à la Haute Cour d'Irlande,  
Présidente du CCJE

### Que signifie pour vous être Présidente du CCJE ?

*C'est bien sûr un grand honneur de présider le CCJE, qui est un organe unique composé exclusivement de juges en exercice issus des 46 États membres du Conseil de l'Europe. Il représente une richesse d'expériences judiciaires réunies pour traiter des questions concrètes auxquelles les juges sont confrontés dans leur travail. Le CCJE est là pour contribuer à la sauvegarde de l'indépendance du pouvoir judiciaire, pierre angulaire des systèmes judiciaires de nos démocraties. Chaque année, le CCJE décide du thème qu'il estime important de traiter et produit un avis juridique approfondi sur la base des normes existantes. À titre d'exemple, ces deux dernières années, le CCJE a traité deux questions essentielles et très actuelles : la liberté d'expression des juges, à une époque où les médias sociaux sont de plus en plus présents dans nos sociétés en général, et l'utilisation des technologies modernes par le pouvoir judiciaire, afin de trouver le bon équilibre pour leur utilisation dans le processus de prise de décision. Comme vous le voyez, le CCJE n'hésite jamais à traiter de sujets difficiles et fournit toujours des recommandations qui font la différence dans la manière dont la justice fonctionne dans nos pays. Le nombre de traductions de chaque avis témoigne de leur pertinence et de leur valeur ajoutée à travers l'Europe.*

## Sur quoi le CCJE travaille-t-il cette année ?

*Le CCJE a décidé de consacrer l'avis de cette année à la responsabilité disciplinaire des juges. Il est important que ces procédures ne soient jamais instrumentalisées et politisées afin de préserver la pleine indépendance des juges. C'est pourquoi le CCJE examine le cadre juridique et procédural de la responsabilité disciplinaire des juges, les garanties contre les ingérences indues dans ces procédures, ainsi que la manière indépendante, impartiale et transparente dont ces procédures devraient se dérouler, les garanties de participation des juges contre lesquels la procédure a été engagée, les possibilités de recours contre les décisions prises, la proportionnalité des sanctions et d'autres aspects pertinents. Il est aussi complexe que crucial d'aborder cette question et le CCJE a bien avancé dans la préparation de cet avis qui sera adopté en novembre 2024. Outre cet avis, le CCJE travaille également sur une étude relative à la diversité et l'inclusivité dans le système judiciaire, un autre sujet qui mérite d'être exploré alors que nous vivons dans des sociétés de plus en plus diverses à travers le continent.*

## ACTIVITÉS DE COOPÉRATION JURIDIQUE



### Protection des avocats

Le Comité d'experts sur la protection des avocats (CJ-AV) [Comité d'experts sur la protection des avocats \(CJ-AV\)](#) a tenu ses 7e et 8e réunions en janvier et mai 2024 et a poursuivi ses travaux sur la rédaction de la future convention visant à améliorer la protection des avocats et le droit d'exercer leur profession sans préjudice ni contrainte. Le CDCJ



### Droits des enfants dans les procédures de séparation des parents et de placement

Le [Comité d'experts sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents ou de placement \(CJ/ENF-ISE\)](#) a tenu sa 9e réunion en mars 2024 et a examiné le projet de

approuvera le projet de convention et adoptera son rapport explicatif lors de sa 103e réunion plénière (19-21 novembre 2024), en vue d'une adoption du projet de convention par le Comité des Ministres en 2025.

[Lire la suite ›](#)

recommandation sur la protection des droits et de l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de placement, qui a ensuite été envoyé pour consultation écrite jusqu'au 31 juillet 2024. Il travaille également à l'élaboration d'outils de mise en œuvre concernant les procédures de séparation des parents et de placement.

[Lire la suite ›](#)



## Enfants apatrides et accès à la nationalité

Le [groupe de travail restreint du CDCJ sur les migrations \(CDCJ-MIG\)](#) a tenu sa première réunion sur les enfants apatrides et leur accès à la nationalité en ligne en mai 2024. Le CDCJ-MIG est chargé de préparer un recueil de bonnes pratiques et un nouvel instrument juridique non contraignant dans ce domaine. Le CDCJ-MIG a diffusé un questionnaire aux États membres afin de recueillir des informations sur les procédures régissant l'apatridie et l'acquisition de la nationalité des enfants d'ici le 31 juillet 2024. Le



## Convention européenne dans le domaine de l'information sur le droit étranger (STE n° 62) et son Protocole additionnel (STE n° 97)

Le CDCJ travaille actuellement à l'élaboration d'un projet de guide pratique et d'autres outils pratiques pour promouvoir la mise en œuvre de la Convention européenne dans le domaine de l'information sur le droit étranger (STE n° 62) et de son

6 juin 2024, une réunion multipartite sur « Les enfants et l'apatridie » a été organisée conjointement par le Conseil de l'Europe et le Réseau européen des migrations (REM) au Luxembourg.

[Lire la suite >](#)

Protocole additionnel (STE n° 97). Tous ces outils seront mis à disposition sur une page internet dédiée.

[Lire la suite >](#)

## CONCERNANT LES JUGES ET PROCUREURS



*Mme Leonie Reynolds, Juge à la Haute Cour d'Irlande,  
Présidente du CCJE*

### Conseil consultatif de juges européens

L'avis du CCJE de cette année porte sur la responsabilité disciplinaire des juges (Avis n° 27) et traite, entre autres, des garanties contre les ingérences indues ainsi que de la transparence dans les procédures disciplinaires afin de préserver l'indépendance du pouvoir judiciaire. Le projet d'Avis n° 27 a été examiné par le Groupe de travail du CCJE lors de sa 46e réunion qui s'est tenue du 3 au 5 avril 2024 à Rome (Italie), à l'invitation du Conseil supérieur de la



*Mme Jana Zezulová (République tchèque), Présidente  
du CCPE depuis janvier 2023*

### Conseil consultatif des procureurs européens

Le CCPE travaille cette année sur un avis relatif à la gestion des ministères publics de poursuite afin de garantir leur indépendance et leur impartialité (Avis n° 19), qui met l'accent sur le rôle central joué par les chefs des ministères publics en tant que principaux garants de l'indépendance et de l'autonomie de ces derniers. Le groupe de travail du CCPE s'est réuni à deux reprises à Strasbourg pour examiner le projet d'avis n° 19, les 15-16 février 2024

magistrature d'Italie. Le Groupe de travail poursuivra ses travaux lors de sa 47e réunion du 3 au 5 juillet 2024 à Dublin (Irlande), accueillie par la Law Society of Ireland.

En février 2024, le Bureau du CCJE a adopté un [Avis](#) à la suite d'une déclaration de protestation de l'Association slovène des juges concernant la non-exécution d'une décision de la Cour constitutionnelle de Slovénie visant à remédier aux inconstitutionnalités établies concernant les différences substantielles entre les salaires des juges et des autres fonctionnaires.

Mme Leonie Reynolds, Présidente du CCJE, a fait un discours introductif lors de l'événement marquant le 25e anniversaire du Groupe d'États contre la Corruption (GRECO) dans lequel elle a souligné l'excellente coopération au fil du temps avec le CCJE pour renforcer l'indépendance du pouvoir judiciaire. Elle a aussi attiré l'attention sur l'[Avis n° 21 \(2018\)](#) du CCJE « Prévenir la corruption parmi les juges ».

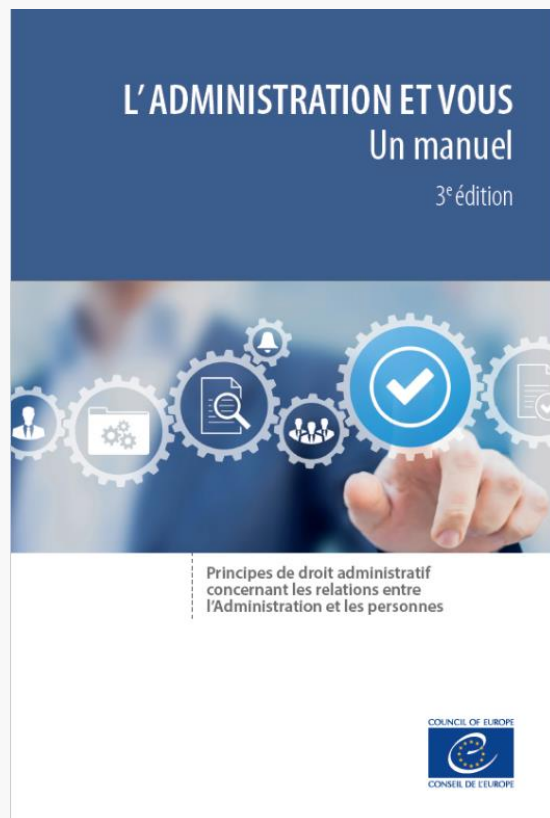
[Lire la suite ›](#)

(40e réunion) et les 23-24 mai 2024 (41e réunion).

En mars 2024, le Bureau du CCPE a adopté un [Avis](#) à la suite d'une lettre de la Procureure générale adjointe et cheffe du bureau du procureur de l'État de Slovénie par intérim concernant la non-exécution d'une décision de la Cour constitutionnelle de Slovénie visant à remédier aux inconstitutionnalités identifiées concernant les disproportions significatives entre les échelons de salaire des postes de juges par rapport aux échelons de salaire des fonctions des pouvoirs exécutif et législatif, qui affectent également les procureurs.

[Lire la suite ›](#)

# PUBLICATIONS



Guide sur les principes matériels et procéduraux du droit administratif concernant les relations entre les particuliers et les autorités publiques, y compris le recours à l'IA et la prise de décision automatisée.

[Consulter le guide en français ›](#)



## Donnez votre avis

Vous recevez cette lettre d'information en raison de l'intérêt que vous portez aux aspects de la coopération juridique. Nous serions ravis de recevoir vos commentaires. Vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : [DGI-CDCJ@coe.int](mailto:DGI-CDCJ@coe.int)



**Quelqu'un vous a transmis cette lettre d'information?  
Vous souhaitez la recevoir directement?**

**Inscription**

Conseil de l'Europe, Avenue de l'Europe F-67075 Strasbourg Cedex  
Tel. +33 (0)3 88 41 20 00

[www.coe.int](http://www.coe.int)

